



## VIOR FAIT LE POINT SUR LES DOCUMENTS RELATIFS À SON ASSEMBLÉE ANNUELLE

**Montréal, Canada - 20 décembre 2024** - VIOR INC. (« **Vior** » ou la « **Société** ») (TSXV : VIO, OTCQB : VIORF, FRA : VL51) annonce qu'à la suite de la reprise des services postaux après la récente grève de Poste Canada, il pourrait y avoir des retards dans la livraison de sa circulaire d'information de la direction et des documents connexes (la « **Circulaire** ») pour l'assemblée générale annuelle (l'« **Assemblée** ») des actionnaires de Vior. L'Assemblée se tiendra le mercredi 15 janvier 2025 à 14 h (heure de l'Est), au 800, square Victoria, bureau 3500, Montréal (Québec) H3C 0B4.

La Circulaire est disponible sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) sous le profil de l'émetteur de la Société et sur le site Web de la Société à l'adresse <https://www.vior.ca/fr/investors/documents/>. L'Assemblée a pour but de :

1. soumettre aux actionnaires les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 et le rapport des auditeurs,
2. élire les administrateurs pour l'année à venir,
3. nommer Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. comme auditeurs de la Société et autoriser le conseil d'administration à fixer leur rémunération,
4. d'examiner et, s'il est jugé opportun, d'adopter une résolution ratifiant, approuvant et confirmant le régime incitatif général fondé sur des actions de la Société, et
5. traiter de toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'Assemblée.

En raison des retards potentiels à la suite de la reprise des services de Poste Canada, Vior livrera par courriel une copie de la Circulaire à chaque actionnaire inscrit et non inscrit qui en fera la demande. Veuillez adresser cette à : [corporatesecretary@vior.ca](mailto:corporatesecretary@vior.ca).

Les actionnaires inscrits et les propriétaires non opposés sont invités à contacter Services aux investisseurs Computershare inc. par téléphone au 1-800-564-6253 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 20 h 00, heure de l'Est) pour obtenir leur numéro de contrôle de vote en ligne à 15 chiffres et voter par l'une des méthodes suivantes :

En ligne :

- En anglais : [www.investorvote.com](http://www.investorvote.com)
- En français : [www.voteendirect.com](http://www.voteendirect.com)

Ou par téléphone au 1-866-732-8683

Les propriétaires véritables opposés sont encouragés à contacter le service des procurations de leur courtier ou autre intermédiaire (où leurs actions ordinaires sont détenues) pour obtenir de l'aide dans la procédure de vote. Les propriétaires véritables opposés doivent suivre les instructions de vote fournies par leur courtier ou autre intermédiaire et auront besoin de leur numéro de contrôle spécifique à 16 chiffres pour voter via [www.voteproxyonline.com](http://www.voteproxyonline.com).

Les détenteurs d'actions peuvent exercer leur droit de vote en assistant à l'assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration. L'actionnaire inscrit qui ne peut assister à l'Assemblée en personne est invité à remplir et signer le formulaire de procuration et à le faire parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. (i) par la poste ou en mains propres à l'attention du Service

des procurations, 100 University Avenue, 8e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou (ii) par télécopieur aux numéros 416-263-9524 ou 1-866-249-7775. Un actionnaire inscrit peut également voter en utilisant Internet à [www.voteendirect.com](http://www.voteendirect.com) ou par téléphone au numéro 1-866-732-8683. Veuillez noter que vous devez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires par procuration au plus tard (i) à 14 h (heure de l'Est) le lundi 13 janvier 2025 ; ou (ii) déposés auprès de la Secrétaire Général de la Société avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Les états financiers consolidés audités de la Société et le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 sont disponibles sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) sous le profil d'émetteur de la Société et sur le site Web de la Société à l'adresse <https://www.vior.ca/fr/investors/documents/>. Des copies sont aussi disponibles sur demande en contactant la Secrétaire générale tel qu'indiqué ci-bas.

### **À propos de Vior Inc.**

Vior est une société junior d'exploration minière basée dans la province de Québec, au Canada, dont la stratégie d'entreprise consiste à générer, explorer et développer des projets miniers de haute qualité dans la juridiction minière éprouvée et favorable du Québec. Au fil des ans, la direction et les équipes techniques de Vior ont démontré leur capacité à découvrir plusieurs gisements d'or et de nombreux projets miniers de haute qualité.

Vior fait progresser rapidement son projet aurifère phare Belleterre avec le soutien stratégique de Osisko Mining (maintenant Windfall Mining Group Inc.). Le projet aurifère Belleterre est un projet prometteur à l'échelle du district qui comprend la mine d'or à haute teneur Belleterre, anciennement exploitée au Québec. Vior a effectué des travaux d'exploration de surface et de compilation à Belleterre et exécute actuellement un programme de forage de plus de 60 000 mètres. Vior développe aussi activement son projet Skyfall en partenariat avec SOQUEM inc. et possède plusieurs autres projets avec un potentiel multi-minéral.

### **Pour plus d'informations, veuillez contacter**

Shayaan Belluzzo  
Secrétaire générale  
647-863-2589

[corporatesecretary@vior.ca](mailto:corporatesecretary@vior.ca)

[www.vior.ca](http://www.vior.ca)

SEDAR+: Vior Inc.

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*

### **Mise en garde concernant les informations prospectives**

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui traitent d'activités, d'événements ou de développements que la Société croit, prévoit ou

anticipe qui se produiront ou pourraient se produire dans l'avenir, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration prévu sur le projet Belleterre, les résultats d'exploration positifs attendus, le moment où les résultats d'exploration se produiront, la capacité de la Société à poursuivre le programme d'exploration, la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre le programme d'exploration, et l'approbation par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (« MRNF ») de la demande d'abandon des deux concessions minières déposée à l'origine par 9293-0122 Québec Inc. (l'ancien propriétaire des deux concessions minières). Les déclarations prospectives sont généralement identifiables par l'utilisation des mots « sera », « devrait », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « gagner », « avoir », « planifier » ou « projeter » ou la forme négative de ces mots ou d'autres variations de ces mots ou d'une terminologie comparable. Les déclarations prospectives sont soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont beaucoup échappent à la capacité de la société à les contrôler ou à les prévoir, et qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent matériellement de ceux mentionnés dans les déclarations prospectives. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement des attentes actuelles comprennent, entre autres, le non-respect des dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, la possibilité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la société, les conditions commerciales et économiques générales, les changements dans les marchés mondiaux de l'or, la disponibilité d'une main-d'œuvre et d'un équipement suffisants, les changements dans les lois et les exigences en matière de permis, les changements météorologiques imprévus, les litiges et réclamations concernant les titres, les risques environnementaux, le refus du MRNF d'approuver la demande d'abandon des deux concessions minières détenues par la Société, ainsi que les risques identifiés dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, et les risques décrits dans les documents publics de la Société déposés sur SEDAR+ à l'adresse suivante : [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux décrits et, par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien que la société ait tenté d'identifier les risques, incertitudes et facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les résultats escomptés, il se peut que d'autres facteurs fassent que les résultats ne soient pas conformes aux prévisions, aux estimations ou aux intentions. La société n'a pas l'intention, et n'assume aucune obligation, de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.